

Fiche Pratique

La Ventilation Mécanique Contrôlée

La Ventilation Mécanique Contrôlée est l'ensemble de dispositifs destinés à assurer le renouvellement de l'air à l'intérieur du logement, l'entrée d'air se fait dans les pièces de vie : salle de séjour, chambres.

L'extraction est réalisée dans les pièces dites humides.

Il existe trois types de fonctionnement de VMC :

> la **VMC sanitaire simple flux** permet le renouvellement de l'air dans votre logement.

> la **VMC gaz** permet en plus l'évacuation des gaz brûlés de votre générateur individuel.

> la **VMC sanitaire double flux** permet de souffler de l'air dans les pièces principales et extrait l'air du logement dans les pièces de service (cuisine, salle d'eau).

La VMC de mon logement ne fonctionne pas :

A l'intérieur de votre logement, assurez vous que les bouches de la VMC sont toujours accessibles, propres et ouvertes afin de permettre le bon fonctionnement de l'installation.

Remarques :

Pour la VMC gaz, si le voyant rouge est allumé au niveau du générateur ou sur votre tableau électrique, appelez le Centre de Contact pour la maintenance de la VMC.



Assurez vous qu'un courant d'air passe correctement par la bouche VMC. Pour ce faire, mettre une feuille de papier sur la bouche de ventilation. Si la feuille se colle, l'aspiration est correcte mais dans le cas contraire la VMC est à l'arrêt.

Nos conseils :

- > Nettoyez régulièrement vos grilles d'entrée d'air ainsi que vos bouches d'extraction.
- > Ne pas les boucher.
- > Evitez de les camoufler (coffrage, meuble...).

**Pour tous renseignements
complémentaires contactez
le 0 970 828 076 du lundi au vendredi,
de 8h30 à 18h00 sans interruption.**

